4234

2023-12-27 11:59:40

Type de milieu applicable	CI.2	1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé		2
		Jumelé	10	3
		Contigu		4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

Impla	antation d'un bâtiment				
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)				9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19
	Autre usage				20

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T3, T4, T5 ou T6 (m)	25

Arch	itecture d'un bâtiment			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé		26
		Jumelé	, n@	27
		Contigu	Filly	28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>		29
С	Nombre d'étages	* 6		30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)			31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée		32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de		33
		l'usage		
	A\$10	Habitation (H)		34
		Autre usage		35
G	Plan angulaire (degré)			36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)			37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage		38
		Habitation (H)		39
		Autre usage		40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres é	tages (%)		41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chauss	sée (m)		42
	Matériaux de revêtement autorisés			43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)		44
M	Hauteur d'une porte de garage (m)			45
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à	24 m (m ²)		46

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	teur d'un bâtiment (m)	51

		Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)	\.;\d	52
3	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végéta (%)	ale	53
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)	CILI	54
	Bande tampon	Type de milie	ux adjacent
	A		55
	В		56
	C		57
	D		58
	E		59
	F		60
	G		61
	Entreposage extérieur autorisé		62
	Étalage extérieur autorisé		63

Statio	onnement					
	C	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une aire de stationnement					64
	Emplacement d'une aire de chargement et déchargement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire de statio avant (%)	nnement devant la f	açade principale			67
B	Largeur de l'entrée charretière	(m)				68
	Nombre minimum de cases			Minimum		

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Usage principal de la caté-	Par logement	69
gorie d'usages « Habitation	Par chambre	70
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	71
	Usage additionnel	72
Autre usage	Usage principal	73
	Usage additionnel	74
	Aire de rassemblement	75

Utilis	ation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée	(C)A		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	, \$; ()		77
	Autre bâtiment			78
		Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)	* S.		79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)	\$11(D)		80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation

Usages spécifiquement autorisés	Maison des jeunes ((1522) sanji	
Osages specifiquement autorises	ce social (653), serv	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	_	
	derie (prématernelle		
	50 % de poupons) (•	
	son pour personnes		
	(6542), pouponnière	•	
	de nuit (6543), école		
	enseignement prima		
	daire (681), formation	•	
	(683), activité cultur	elle (bibliothè-	
	que, musée, salle d'	exposition,	
	etc.) (711), loisirs et	autres activi-	
	tés culturelles (7990), centre com-	
	munautaire ou de qu	uartier (6997),	
	autres lieux d'assen	nblée pour les	
	loisirs (7219), assoc	iation civique,	
	sociale et fraternelle	e (6994), aréna	
	et activités connexe	s (7451), cen-	
	tre sportif multidiscip	olinaire (cou-	
	vert) (7222), salle et	terrain de	
	squash, de racquett	all et de ten-	
	nis intérieur (7413),		
	tif (7424), gymnase	et formation	
	athlétique (7425), pi	scine intérieu-	
	re et activités conne		
	club et écoles d'acti	, ,	
	curité nautiques (74		
	curling (7452), camp	•	
	et camp organisé (7	• .	
	de bateau et station	•	
	cié (7442)		
Usages spécifiquement prohibés	E1		
Coagoo opoomquomom promboo		83	

84